

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 21 juin 2018, monsieur Pierre Girard, ing. (membre no 109889), dont le domicile professionnel est situé à Chicoutimi, province de Québec, a fait l'objet d'une décision du Comité des requêtes de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à savoir :

Ponts et ouvrages d'art

DE PRONONCER la limitation volontaire d'exercice de l'ingénieur Pierre Girard dans le domaine des ponts et ouvrages d'art. Conséquemment, il n'est plus autorisé à poser dans ce domaine les actes professionnels suivants : donner des consultations et des avis, faire des mesurages, des tracés, préparer des rapports, calculs, études, dessins, plans, devis, cahiers des charges, et d'inspecter ou surveiller des travaux.

Cette limitation du droit d'exercice de l'ingénieur Pierre Girard est en vigueur depuis le 21 juin 2018.

Montréal, ce 29 juin 2018

M^e Pamela McGovern, avocate
Secrétaire de l'Ordre

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (RLRQ., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 24 janvier 2019, monsieur Pierre Girard, ing. (membre no 109889), dont le domicile professionnel est situé à Chicoutimi, province de Québec, a fait l'objet d'une décision du Comité des requêtes de l'Ordre des ingénieurs du Québec quant à son droit d'exercice, à savoir :

Charpentes et fondations

DE PRONONCER la limitation volontaire d'exercice de l'ingénieur Pierre Girard (#109889) dans le domaine des charpentes et fondations. Conséquemment, il n'est plus autorisé à poser dans ce domaine les actes professionnels suivants : donner des consultations et des avis, faire des mesurages, des tracés, préparer des rapports, calculs, études, dessins, plans, devis, cahiers des charges, et d'inspecter ou surveiller des travaux.

Cette limitation du droit d'exercice de l'ingénieur Pierre Girard est en vigueur depuis le 24 janvier 2019.

Montréal, ce 28 janvier 2019

M^e Pamela McGovern, avocate
Secrétaire de l'Ordre

